



Conseil économique et social

Distr. générale
16 juillet 2015
Français
Original : français

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique de la 38^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 18 juin 2015, à 15 heures

Président : M. Khiari (Vice-Président) (Tunisie)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe
(*suite*)

*Table ronde sur le thème « Aborder les problèmes de capacités et de ressources
par le biais du financement humanitaire »*

Débat interactif

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

GE.15-11435 (F) 160715 160715



Merci de recycler 



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Khiari (Tunisie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe
(suite)

Table ronde sur le thème « Aborder les problèmes de capacités et de ressources par le biais du financement humanitaire »

1. **M. O'Brien** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence), animateur, constate qu'il faut élargir la base des donateurs, car en dépit de l'immense générosité dont font preuve ces derniers, l'aide humanitaire est sous-financée. Il faut également s'employer à réduire les besoins humanitaires et pas uniquement à les satisfaire. En outre, il faut faire en sorte que les crises humanitaires ne tendent plus à se prolonger. Parmi les mesures à prendre figurent la planification et le financement pluriannuels, ainsi que le renforcement des capacités locales d'intervention pour augmenter la résilience des populations face aux situations d'urgence prévisibles, telles que les sécheresses et les inondations, qui se reproduisent année après année.

2. **M. Pedersen** (Secrétaire d'État, Ministère norvégien des affaires étrangères), intervenant, dresse un certain nombre de constats, dont les suivants : les États doivent accroître leur contribution financière à l'aide humanitaire internationale; il faut mobiliser d'autres donateurs en plus des donateurs traditionnels; il faut également mobiliser davantage le secteur privé; et le meilleur moyen de faire face aux crises liées à un conflit consiste à empêcher qu'elles ne se produisent ou, faute d'y parvenir, leur trouver une solution politique, ce qui exige d'investir davantage dans la prévention et le règlement des conflits, la réconciliation, la consolidation de la paix, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance.

3. **M. Liès** (Président-Directeur général de Swiss Re), intervenant, constate que seuls quelques États bénéficient d'une protection financière contre les pertes économiques que peuvent entraîner les catastrophes naturelles. L'un des outils qui leur assurent une telle protection est le Programme pilote d'assurance du risque de catastrophe dans le Pacifique de la Banque mondiale, auquel participe notamment le Vanuatu, ce qui lui a permis de recevoir, huit jours seulement après avoir été frappé par le cyclone Pam en mars 2015, 1,9 million de dollars des États-Unis. Un autre de ces outils est la mutuelle panafricaine de gestion des risques African Risk Capacity (ARC), qui a notamment versé en janvier 2015 plus de 26 millions de dollars des États-Unis au Sénégal, au Niger et à la Mauritanie comme suite à la sécheresse dans le Sahel. Les outils tels que le Programme pilote de la Banque mondiale et l'ARC ne permettent toutefois de couvrir qu'une part infime des risques de pertes financières et économiques, mais les compagnies internationales d'assurance et de réassurance ont la capacité financière nécessaire pour absorber ces risques. Les acteurs humanitaires internationaux jouent un rôle important en encourageant les gouvernements à transférer leurs risques. Le recours aux instruments de transfert des risques permet de réserver les fonds mobilisés au financement des risques non assurables, tels que les crises liées à un conflit, en transférant au secteur privé les risques assurables, tels que les catastrophes naturelles.

4. **M. Wilcox** (Directeur général par intérim de l'African Risk Capacity – ARC), intervenant, dit que l'ARC est une institution spécialisée de l'Union africaine à laquelle est affiliée une mutuelle, auprès de laquelle les États membres de l'Union africaine peuvent souscrire une police d'assurance. Les risques couverts sont les sécheresses, les inondations et les cyclones, auxquels s'ajouteront les épidémies à

partir de 2017. Le dispositif de l'ARC est efficace en ce que, contrairement aux appels à l'aide humanitaire internationale, il permet de venir au secours des populations sinistrées avant que celles-ci n'aient épuisé leurs moyens. Le montant des primes versées, que les États ont financées sur les budgets publics, s'élève pour 2015 à 25 millions de dollars des États-Unis et devrait être supérieur à 100 millions de dollars en 2020. L'ARC suggère que les acteurs humanitaires, en particulier l'ONU et les organisations apparentées, fournissent une contribution financière égale au montant de ces primes, ce qui permettrait notamment de disposer d'un argument supplémentaire pour convaincre les États africains de souscrire une police d'assurance auprès de la mutuelle de l'ARC.

5. **M. Jenkins** (Président-Directeur général de World Vision International), intervenant, souligne combien il importe, dans le domaine du financement de l'action humanitaire, de nouer des partenariats avec le secteur privé en s'associant non seulement aux multinationales, mais aussi aux entreprises locales. En outre, il faut s'ouvrir aux nouvelles possibilités de financement qu'offre l'évolution de l'ordre économique mondial, dont atteste par exemple le fait qu'un tiers des fonds dont dispose World Vision International proviennent aujourd'hui de l'Asie.

Débat interactif

6. **M^{me} Reiffenstuel** (Allemagne), Chef de l'Équipe spéciale chargée de l'aide humanitaire au Ministère fédéral des affaires étrangères, résume les discussions qui se sont tenues dans la matinée dans le cadre de cinq groupes thématiques, à la suite du dialogue interactif sur le financement humanitaire. Ces discussions ont mis en évidence la nécessité d'associer plus largement les communautés locales et nationales à l'intervention humanitaire, de resserrer les liens entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, de diversifier les sources de financement humanitaire, de mieux anticiper les crises et les pics de demande de financement qui en découlent, et d'évoluer vers un système de financement pluriannuel axé sur les résultats.

7. **M. O'Brien** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence) lance la discussion sur les difficultés et les risques associés au double rôle de bailleur de fonds et de prestataire sur le terrain.

8. **M. Pedersen** (Secrétaire d'État, Ministère norvégien des affaires étrangères) souligne que les crises humanitaires actuelles sont essentiellement des crises d'origine humaine et de longue durée. Il importe donc, d'une part, de rappeler les pays au respect des principes de l'action humanitaire et, pour des besoins de planification, à celui de leurs engagements financiers et, d'autre part, d'agrandir la communauté des donateurs. De plus, comme l'illustre le problème des réfugiés, les crises humanitaires actuelles ont des répercussions qui débordent des zones de conflit, affectant parfois des pays à revenu intermédiaire qui ne peuvent pas prétendre à l'aide au développement ordinaire. Dans ce contexte, il convient d'aller au-delà de l'aide humanitaire aux réfugiés et de fournir une assistance aux pays concernés par ces flux migratoires.

9. **M. O'Brien** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence) demande si, en Norvège, le financement de l'aide humanitaire et de l'aide au développement a gagné en fluidité avec le rapprochement des différents services ministériels compétents.

10. **M. Pedersen** (Secrétaire d'État, Ministère norvégien des affaires étrangères) indique que ce rapprochement ministériel s'inscrit dans une recherche de flexibilité, tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel. Bien qu'elle soit parfois difficilement conciliable avec une planification rigoureuse, la flexibilité obtenue a permis d'améliorer la coopération entre les acteurs de l'aide humanitaire et les acteurs

du développement, et de consacrer une part plus importante de l'aide au développement aux affaires humanitaires.

11. **M. Liès** (Président-Directeur général de Swiss Re) constate que bon nombre des récentes crises d'origine humaine avaient pourtant été anticipées. Afin que la prévision d'une crise donne lieu à l'adoption de mesures préventives, il propose que les États s'inspirent du secteur privé et se dotent d'un gestionnaire des risques. Ce dernier aurait notamment pour fonction de les informer des coûts prévisionnels de leur action et de leur inaction, par exemple face aux effets des changements climatiques.

12. **M. Kull** (Banque mondiale) commence par un constat d'échec : sur une base annuelle, les versements de l'Association internationale de développement ne permettent pas de couvrir le coût de l'aide humanitaire internationale. Beaucoup des contributions au débat s'inscrivent dans la droite ligne de la réflexion de la Banque mondiale sur le financement du développement, notamment sur trois aspects : mieux répondre aux besoins grâce à des mécanismes de financement internationaux, promouvoir des méthodes et des dispositifs de gestion des risques financiers, renforcer les capacités nationales et mobiliser les capitaux privés.

13. **M^{me} Faizunnesa** (Bangladesh), considérant la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement, souhaiterait mieux comprendre les complémentarités et les différences entre les phases de secours, de relèvement et de développement, et aborde la question de l'appropriation par le pays. Elle s'enquiert de la manière dont le financement humanitaire et le financement du développement seront rattachés ainsi que des changements qui en résulteront pour les institutions financières aux niveaux national et mondial. Elle voudrait savoir quel serait le meilleur mode de gestion des fonds pour, à la fois, satisfaire les besoins opérationnels à court terme et assurer le financement du développement à long terme. Enfin, refusant l'idée d'une solution universelle, elle insiste sur la nécessité de tenir compte des vulnérabilités et des capacités de chaque pays.

14. **M^{me} Alderson** (Comité international de la Croix-Rouge) est favorable à une hausse du budget de l'aide humanitaire et s'oppose à tout arbitrage entre aide humanitaire et aide au développement. Elle estime que les fonds doivent servir en priorité à remédier aux facteurs de vulnérabilité et à aider les pays en conflit, de manière à éviter des coûts excessifs à la communauté internationale par la suite. Outre les capacités des pays, elle juge important de prendre en considération le contexte de la crise et son impact. Elle reconnaît que les principes et les bonnes pratiques de l'action humanitaire sont difficiles à appliquer sur le terrain.

15. **M. Chir** (Observateur de l'Algérie) dit que la gestion des crises humanitaires passe nécessairement par l'action humanitaire, mais qu'il ne faut pas négliger l'action pour le développement, la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Il demande quelles sont les mesures à prendre en priorité, notamment en ce qui concerne les mécanismes de financement, pour mieux coordonner l'action des acteurs humanitaires et des acteurs du développement.

16. **M. Wilcox** (Directeur général par intérim de l'African Risk Capacity – ARC) dit que pour réduire le coût de la gestion des risques, il est indispensable de quantifier les risques, d'assurer un équilibre entre investissements et développement et de mettre en place des filets de sécurité.

17. **M. Bessler** (Suisse), faisant observer que l'action humanitaire et l'action pour le développement n'obéissent pas à la même dynamique, demande des précisions sur la manière dont il faudrait renforcer la coopération entre acteurs du développement et acteurs humanitaires.

18. **M. Pedersen** (Secrétaire d'État, Ministère norvégien des affaires étrangères) fait observer que les crises humanitaires actuelles sont de plus en plus souvent des crises de longue durée; l'action humanitaire s'inscrit donc sur plusieurs années. Les acteurs du développement et les acteurs humanitaires n'ont pas la même flexibilité, mais il faut garder à l'esprit que leurs activités sont souvent menées de manière simultanée, d'où la nécessité de renforcer la coordination dans ce domaine.

19. **M. Liès** (Président-Directeur général de Swiss Re) dit que même si les crises humanitaires ne doivent pas être abordées uniquement du point de vue financier, il faut garder à l'esprit que plus la mise à disposition des ressources financières est rapide, moins le coût des mesures prises pour répondre aux crises sera élevé. Il serait donc souhaitable d'accélérer les transferts de fonds.

20. **M. Baran** (Observateur de la Turquie) dit que les acteurs humanitaires ne devraient pas avoir à reporter leurs opérations de secours faute de ressources financières suffisantes et que les fonds devraient être utilisés le plus efficacement possible pour répondre aux besoins les plus urgents. Il dit que la tendance actuelle, qui consiste à affecter à l'aide humanitaire une partie des fonds destinés à l'aide au développement compromet les objectifs de développement mondiaux. Il est donc essentiel que les acteurs humanitaires et les acteurs du développement travaillent en étroite coordination, notamment en ce qui concerne le financement humanitaire. À cet égard, il faut espérer que le Sommet humanitaire mondial de 2016 permettra de renforcer la solidarité internationale et d'améliorer le partage des responsabilités. M. Baran s'interroge sur les mesures à prendre pour aider les pays donateurs à allouer davantage de ressources aux programmes conçus et mis en œuvre par les communautés locales, ainsi que sur la manière dont on pourrait utiliser les envois de fonds pour renforcer la résilience de ces communautés.

21. **M. Saez** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que 78 % des fonds alloués à l'aide humanitaire sont affectés à des crises de longue durée résultant de conflits. Aussi importe-t-il de trouver des moyens durables de faire face à ces crises. Si le secteur privé des assurances ne peut pas être associé à la réponse apportée aux crises, il est possible de recourir, en partenariat avec les acteurs du développement, à d'autres instruments, tels que des mécanismes de protection sociale. Il faut pour cela reconnaître que l'action humanitaire est véritablement une responsabilité collective. M. Saez annonce à cet égard qu'une réunion concernant le financement humanitaire se tiendra à Addis Abeba en juillet 2015. Pour finir, il s'interroge sur la manière dont le dispositif humanitaire pourrait être adapté au nombre croissant d'acteurs humanitaires.

22. **M. Jenkins** (Président-Directeur général de World Vision International) dit que les transferts de liquidités sont un moyen concret de témoigner de la confiance aux pays bénéficiaires. La participation des communautés locales, y compris des enfants et des jeunes, à la mise en œuvre des programmes humanitaires est un idéal qu'il convient de poursuivre, l'action humanitaire étant beaucoup plus efficace lorsque les groupes touchés y contribuent.

23. **M. Liès** (Président-Directeur général de Swiss Re) dit qu'il va de soi que la préparation aux crises est un bon moyen de réduire le coût des mesures pour y faire face. Il convient d'accorder davantage d'importance à la gestion des risques, qui revêt parfois de complexes aspects politiques.

24. **M^{me} Fink-Hooijer** (Union européenne) dit que l'écart entre les besoins humanitaires et les fonds affectés à l'aide humanitaire se creuse et qu'il est indispensable de trouver de nouvelles sources de financement. Si de bonnes idées ont été formulées, il ne faut pas oublier de parler de l'efficacité de l'aide humanitaire et de l'évaluation des résultats. Il faudrait également assurer un meilleur suivi des flux

financiers afin de susciter davantage de confiance chez les donateurs, ce qui permettra d'attirer de nouveaux fonds. En outre, il faudrait procéder à des évaluations conjointes des besoins afin de renforcer la coordination avec les acteurs du développement. Les mécanismes de financement devraient également être améliorés.

25. **M^{me} Habtemariam** (Observatoire de l'Éthiopie) note avec inquiétude que cinq des principaux pays d'accueil des réfugiés sont des pays en développement, ce qui pose de graves problèmes financiers. Il importe d'évaluer les répercussions que les crises humanitaires résultant de conflits ont sur les pays touchés et les pays d'accueil des réfugiés et de réfléchir à la démarche à adopter pour coordonner financement humanitaire et financement du développement, sans limiter le débat au déficit de financement.

26. **M. Wilcox** (Directeur général par intérim de l'African Risk Capacity – ARC) dit qu'il convient de distinguer, d'une part, les catastrophes naturelles, auxquelles l'on peut faire face grâce aux mécanismes d'assurance, et, d'autre part, les situations de crise que l'on ne peut pas anticiper et qui exigent un financement ponctuel.

27. **M. Liès** (Président-Directeur général de Swiss Re) dit que le secteur des assurances, dont l'action est certes moins visible que celle du secteur bancaire, ne doit pas être négligé.

28. **M. Pedersen** (Secrétaire d'État, Ministère norvégien des affaires étrangères) dit qu'il faut continuer de financer les actions de prévention, même si celles-ci sont moins visibles que les opérations de secours.

29. **M. Jenkins** (Président-Directeur général de World Vision International) convient que les pays donateurs et les pays qui mettent en œuvre des programmes humanitaires devraient s'accorder sur leurs objectifs.

30. **M. O'Brien** (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence) dit que la communauté internationale ne peut se contenter de sauver des vies; elle doit également veiller à ne pas laisser les communautés touchées dans une situation de vulnérabilité extrême. En effet, les solutions aux crises humanitaires ne relèvent pas uniquement de la sphère humanitaire, mais également de la sphère politique. La communauté internationale doit prendre des mesures à long terme pour aider les pays touchés à surmonter ces crises. Il faudrait également investir dans la résilience en mettant en place des mécanismes de prêt et d'assurance, ainsi que des garanties. L'action humanitaire devrait en outre être plus transparente. M. O'Brien fait observer que les caméras de télévision ne devraient pas dicter la conduite des acteurs humanitaires.

31. **Le Président** remercie les intervenants pour leur participation au dialogue.

La séance est levée à 17 heures.